



**TRILUX**  
SIMPLIFY YOUR LIGHT.

ADHÉRENT AU

SYNDICAT DE  
**L'ÉCLAIRAGE**

## Certificats d'économies d'énergie

### Attestation de conformité aux exigences de l'opération standardisée BAT-EQ-111

### Luminaire à modules LED pour surfaces commerciales

Marque commerciale : TRILUX

Nom du produit : 7650 G2 DA LED13000-865 ETDD

Référence : 6836651

Fiche technique :

<https://products.trilux.com/Start.do?deepLinkId=6836651&model=FR&lang=fr>

L'éclairage à modules LED respecte pour chaque luminaire les critères suivants :

- durée de vie supérieure ou égale à 50 000 heures avec une chute de flux lumineux inférieure ou égale à 20 %.
- pour les luminaires d'éclairage général, l'efficacité lumineuse est supérieure ou égale à 110 lm/W.
- pour les luminaires d'éclairage d'accentuation et les luminaires continus asymétriques, l'efficacité lumineuse est supérieure ou égale à 100 lm/W.

L'efficacité lumineuse en lm/W est égale au flux lumineux total sortant du luminaire divisé par la puissance du luminaire, auxiliaire d'alimentation compris.

Une documentation détaillée relative à ces éléments techniques, ainsi qu'au fait que certaines références de ce luminaire sont équipées d'un système interne de détection de présence ou de mouvement et/ou de gradation en continu en fonction des apports de lumière du jour, est disponible sur simple demande.

Fait à : ENTZHEIM                      le : 22 Novembre 2018

Nom du signataire : JACQUOT Eric

Fonction : Direction Marketing Technique

Cette attestation du fabricant du produit ne se substitue pas aux attestations sur l'honneur demandées d'une manière générale dans le cadre des CEE.



**TRILUX France S.A.S.** · Aéroparc 1 · 5 rue Pégase · CS 10162 · 67960 ENTZHEIM  
Tél. +33 (0) 3 88 49 57 80 · Fax +33 (0) 3 88 49 73 25 · info.fr@trilux.com · www.trilux.com

S.A.S. au capital de 2.000.000 € · RCS Strasbourg 2008 B 1997 · Siret 678 502 956 00132 · APE 4647Z · N° identification TVA : FR61 678502956  
Toute commande entraîne l'acceptation sans réserves de nos conditions générales de vente et notamment de la clause de réserve de propriété.